Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Joumada II 1443
7 Janvier 2022

N° 3

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 30
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 32
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 35
Homologation de résolutions 36
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 36
Avis aux créanciers..... 45
Convocations
Sociétés anonymes 46
Autres sociétés 47
Divers
Avis au public..... 48
Rectificatifs 48

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Société Boulangerie Viennoiserie Méditerranéenne

«BVM»

S.A, au capital de 10 700 000 Dinars

Identifiant Unique : 0719123 B

Forme : Société anonyme.

Augmentation du capital social d'un montant de : Un million de dinars (1 000 000 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèce.

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaa - Ben Arous.

Objet social : Production, transformation et commercialisation des produits de boulangerie, viennoiserie et de pâtisserie industrielle.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20/12/2021 a été déposé au centre national du registre des entreprises (RNE) le 30/12/2021 sous le numéro : AC 022182021.

Nombre d'actions à souscrire : Cent mille actions (100 000) actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT) chacune à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèce, ils seront réservées à un seul actionnaire, à savoir; le FCPR «TUNISIAN DEVELOPEMENT FUND III», Fonds Commun de Placement à Risque, son matricule fiscal n° : 1462962 VNN 000, représenté par la société de gestion United Gulf Financial Services North Africa dite «UGFS-NA», société anonyme, son identifiant unique RNE n° : 1075713 W, son siège social sis à la rue du Lac Biwa - Immeuble Fraj - 2ème étage, Les Berges du Lac de Tunis.

La valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars (10 DT) l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Dépôt des fonds : Dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès d'AL BARAKA BANK.

Délais de souscription : Deux (02) mois à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2022R00002SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES «RANDA»

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaa- Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0005885 W

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) tenue le 8/6/2021 enregistré à la recette des finances El Yasminet le 25/6/2021 sous le n°21501523/ Quittance n°M027990, et de la Déclaration de Souscription et de Versement (DSV) enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés (REAS) Tunis le 9/8/2021 sous le n°21804928/ Quittance n°6516, l'augmentation du capital social de la SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES dite "RANDA" de la somme d'un million cent mille dinars (1100 000 DT) a été définitivement réalisée.

Ainsi, le capital social de la dite société "RANDA" passe de la somme de trente huit millions neuf cent mille dinars (38 900 000 DT) à la somme de quarante millions de dinars (40 000 000 DT).

Dépôt :

Il a été déposé au centre national du registre des entreprises (RNE) en date du 27/9/2021 dossier n°202194755, les documents suivants:

- Un exemplaire du PV d'AGE ainsi qu'un exemplaire de la DSV ci-haut cités;

- Le rapport des commissaires aux comptes relatif à la dite augmentation du capital.

- La liste des souscripteurs enregistrée à la REAS Tunis le 9/8/2021 sous le n°21804926, Quittance n°6515 ;

- Le certificat du conseil d'administration, relatif à la créance convertie en capital, approuvé par les commissaires aux comptes, enregistré à la REAS Tunis le 9/8/2021 sous le n°21804929/ Quittance n° 6519.

2022R00007SANB2

Avis aux actionnaires

MANUFACTURE DE CONFECTION DE SUD «MCS»

Société anonyme

Au capital de 3 600 000 DT

Siège social : Z.I Poudrière, Route Sidi Mansour Km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 0046758Q

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 2 335 000 Dinars, et ce par la création de 23 350 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer entièrement à la souscription portant ainsi le capital de 3 600 000 Dinars à 5 935 000 Dinars. Cette augmentation de capital est réservée à la société "BH EQUITY".

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci haut mentionné.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021 a donné tous pouvoirs à Mme Dorra Sellami Ep Sallemi directeur général de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible ouvert à la BH Bank, Agence Hédi Chaker - Sfax, sous le n°14301301300700120703,

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du registre national des entreprises de Sfax le 29 décembre 2021 sous le n° AC082162021.

2022X00004SANB2

SOCIETE ASDRUBAL

SA au capital de 5 400 000 dinars

Siège : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1267342E

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 31 décembre 2021 sous le numéro 21507092. Il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de 5 600 000 dinars par l'incorporation d'une partie des réserves pour le porter de 5 400 000 dinars à 11 000 000 dinars, et ce par la création de 560 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Un exemplaire du P.V de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 3 janvier 2022 sous le n° AC0812022.

2022X00015SANB2

Notice

Augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

«ASTON TECHNOLOGIES SA»

Société anonyme

Capital social : 1.058.500 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Al Boukhari - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1565907G

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2021, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital par conversion des créances certaines, liquides et exigibles des actionnaires d'un montant total de 240.000 dinars par la création de 24.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées lors de la souscription, pour porter le capital social de 1.058.500 dinars à 1.298.500 dinars.

1/ Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2/ Les 24.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées lors de la souscription

3/ Dépôt préalable : Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 20/12/2021, a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Tunis attestation délivrée par le Greffier en date du 28/12/2021 sous le n°AC012102021.

2022400006SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des sociétés Commerciales

TEXTILE RETAIL COMPANY

Société anonyme

Au capital social de 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble HBG 4ème étage, rue de FAIALAKA Cité Les Pins Les Berges du Lac II,

1053 Tunis

Identifiant unique : 1402331 K

CNSS : 553794-21

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/12/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 24/12/2021 sous le n°21508298, Quittance n°M010681, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 31/12/2021 sous le n° AC 012202021. Il a été

décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de créances certains liquides échus et exigibles d'un montant de 4.000.000 DT par l'émission de 400.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 4.000.000 DT à 8.000.000 DT divisé en 800.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022400014SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Nour Textile

Société à responsabilité limitée

Siége social : Appartement n°A6 immeuble Regency rue Ai Bey 4000 Sousse

Registre de commerce : B126842000

Matricule fiscal : 705341M

Vu l'assemblée générale extraordinaire daté le 10/12/2021 et enregistré à la recette des finances, Avenue de l'Indépendance, Sousse, sous le numéro 67141, et sous le numéro d'enregistrement 21704364. le 12/12/2021 et déposé au Registre National des Etablissements le 30 décembre 2021 sous le numéro de dossier 2021120339 à Sousse.

Il a été décidé d'isoler l'ancien gérant de Nour Textile, et nommer Mme Haifa Sarraj, en tant que nouvelle gérante et changer le siège social de la société de l'appartement n°A6 du bâtiment Regency, rue Ali Bey, Sousse à la nouvelle adresse 4 bis, Rue Qouds, Hammam Sousse 4011 Sousse.

2022S00012SRLB2

Société YOUKA DIGITAL

SARL au capital de 2 000, 000 DT

Siège social : Route de Téniour Km 7, avenue Taher Haddad 3041, Sfax

Identifiant unique : 1599768Y

Suivant PV de l'AGE en date du 3/01/2022 tel que enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 3/01/2022 (N° d'enregistrement 22500005, Quittance n°M000005); il a été décidé la liquidation et la dissolution anticipée de la société, ainsi que la nomination de Monsieur Khalil Masmoudi, titulaire de la CIN n°08183889 en tant que liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à la Route de Téniour Km 7, avenue Taher Haddad, 3041 - Sfax.

Une copie du PV de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises en date du 3 Janvier 2022 sous le n°2022148. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 3 Janvier 2022 sous le n°01 Annonce n°2022148.

2022X00012SRLB2

SOCIETE NORD ASSAINISSEMENT «SNA»

SARL au capital de 350.000dt

Lotissement Mayassa Boumhel El Bassatine 2097 Boumhel Ben Arous

Identifiant unique : 1599188H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réuni en date du 23 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Boumhel en date du 23/12/2021 sous le n°21703429 dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises Bureau de Mégrine Ben Arous en date du 4/01/2022, sous le n°2022267, il a été décidé le renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Abdelbasset El Klaï pour la période de 3 années et précisément pour les exercices sociaux 2022, 2023, et 2024, avec les mêmes pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociaux de la société.

2022400020SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 24/12/2021 enregistré à Kabaria le 24/12/2021 sous le n°21211774, monsieur Karim Chaanbi, a renoncé à SOCIETE CHAANBI DE DISTRIBUTION «SCD» le fonds de commerce, exploité dans le local sis à rue Elmosrati n°15 Elmourouj2 Tunis. Les oppositions doivent parvenir au domicile de local sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au chourouk le 4/01/2022.

2022T00003FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de rue Habib Thameur Tunis le 21/12/2021 quittance n°M056825 ; n° d'enregistrement 21203165, les héritiers Hasen Ben Mohamed Ben Amor sa veuve Naima Boukari et ses enfants Imed, Mohamed, Lamjed Skander et Slim ont renoncé à la totalité de leur fonds de commerce sis au 22 rue des salines Tunis avec ses éléments corporels et incorporels au profit de Walid Ben Hasen Ben Amor titulaire de la c i n n°04840734.

Les éventuelles oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteur au bureau du maître Khaled Ammar Avocat sis à 6 rue Lucie Faure Tunis. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 30/12/2021.

2022R00005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S privé en date du 14/12/2021 enregistré à la recette des finances de Gabès le 15/12/2021 reçu Num Mo59452 enregistrement Num 21207506 Mr Mohamed Mhalhli sis à Dkhilet Toujane Gabès a cédé à Mr Belgacem Ben Mohamed Ben Belgacem Hrizi sis à 10 rue 4058 Mallassin Tunis qui présente Mme Jazya Bent Mohamed Ben Ahmed Ben Jomaa sis à 10 rue 4058 Mallassin Tunis la totalité du fonds de commerce (vente d'un café) cité à Rue Belgacem El Bazmi Num 31 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse du fonds de commerce cité à Rue Belgacem ElBazmi Num 31- cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le vendredi 24/12/2021.

2022R00008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé le 22/12/2021 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 23/12/2021 sous le numéro 21202803, quittance, M081887, Madame Yamna Guouia, titulaire de la CIN 01897191 a vendu à Madame Wafa Hachani titulaire de la CIN 05639954, un fonds de commerce sous forme d'un restaurant sis à l'avenue 20 Mars cité Jawhra, Sousse.

Une annonce pour cette vente a été faite au quotidien la Presse le 31/12/2021.

Toutes les oppositions au paiement du prix dans les limites de treize mille dinars doivent être faites entre les mains du Maître Hammoudi Hammouda, avenue Mohammed Maarouf, immeuble Gloulou, Sousse, dans un délai de 20 jours, à compter de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2022S00003FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation notarié en date du 20/12/2021 enregistré à la recette des finances à Sahline le 21/12/2021 quittance n°M030143.

Mme Raoudha Bent Salem Ben Jomaa Difallah a attribué une donation au profit de sa mère Mbarka Bent Mohamed Guodcha concernant le fonds de commerce d'un Café son nom commercial : «Café la terrasse» situé à rue de la liberté 5010 elouardanine gouvernorat de Monastir et que les objections qui peut être soulevés contre cette donation dans le délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au : J.O.R.T peut être présentés à l'adresse suivante : maison de Mr : Salem Ben Jomaa Difallah époux du profiteur situé à rue de la Liberté route de masjed issa 5010 Elouardanine Monastir.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" en date du 5/1/2022.

2022S00006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 9/12/2021 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 28/12/2021 sous le n° 21202941 quittance M063821 monsieur Samir Haddar a vendu à monsieur Mohamed Ali Haddar la moitié du fonds de commerce exercé dans la boulangerie sise à route de Tunis km 4 Sfax.

Les oppositions doivent être remises à l'adresse de l'acheteur route de Tunis km 4 Sfax.

Cette vente a été publiée dans le journal Le Quotidien du 01/01/2022.

2022X00010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 23/12/2021 enregistré à la recette des finances de Sfax le 23/12/2021 sous le n°21205133 quittance M112323 monsieur Slim Krichen a vendu à monsieur Mohamed Hedi Toumi le fonds de commerce exercé aux magasins n°202 et n°204 sis imm Arwika Sfax et exploité pour le commerce des vêtements. Les oppositions doivent être remises au bureau de maître Hayet Dhouib Imm centre Marhaba esc A n°6 Sfax.

Cette vente a été publiée dans le journal Le Quotidien du 01/01/2022.

2022X00011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Bassma Nassri Mnassri, Avocate à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Bourguiba Meknassi Sidi Bouzid annonce la vente du fonds de commerce de la Boutique "Ezzahra" sise Cité El Amal Menzel Bouzayen, Gouvernorat de Sidi Bouzid équipé par le courant électrique, un compteur de la consommation de l'eau potable, en vertu du contrat conclu entre Tahar Ben Abidi, Nasri en sa qualité de vendeur et Ibrahim Ben Sebti Fadhel en sa qualité d'acquéreur moyennant un prix global de cent trente mille dinars.

Le montant du prix a été consigné chez le vendeur jusqu'à l'expiration des délais légaux d'opposition fixés à vingt jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Il y a lieu de préciser que ce contrat porte la légalisation des signatures des parties en date du 30/12/2021 et enregistré à la Recette des Finances de Meknassi en date du 3/01/2022 n° d'enregistrement 22200001 quittance n°M000022.

L'étude de Maître Basma Nassri Mnassri a été élu comme domicile pour la consultation de ce contrat.

2022X00014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/12/2021 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 29/12/2021 sous le n°21205531 Quittance n°M079890, Fadwa Ibne Harbe (CIN n° 09399485; IU : 1612380N) ayant son domicile à khalat elitha Maloulech Mahdia, a vendu à Fatma Abdellewi (CIN n° 05961723) ayant son domicile au cité Elbahri 3 rue 2200 n°189 Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le café «IKBEL», avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu sise à Route de l'aéroport km 4 Kassas cité Ennour Imm. Chaari Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Moez Ayed Zambaa ayant son étude à rue Tahar Sfar Imm. Marhaba center App A 16 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis, est publié aux journaux quotidiens As-sabah et Le Temps parus le 6/01/2022.

2022X00016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date 16/7/2021, enregistré le 21/11/2021 à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax sous le n°21203262 quittance n°M060291 Ali Mansouri CIN° 06152359 a vendu à Ines Baneni CIN°08845349, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à route Manzel Chaker km1 Immeuble Hamdeni Sfax pour le lavage des voitures.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 Jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de maître Ben Kraeim Lotfi immeuble borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 30/12/2021.

2022X00017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date 29/10/2021, enregistré le 23/11/2021 à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax sous le n°21203202 quittance n°M059624 Nourhen Karoui CIN°01240808 a vendu à Latifa Zuni CIN°05999202, uniquement les éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans le local situé à rue Farhat Hached n°3 Sfax comme un restaurant.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains du vendeuse Nourhen Karoui avenue de station rue Mohamed el kames sakiet el zit Sfax.

Cette annonce est publiée aux Journaux le Temps et Essabeh le 30/12/2021.

2022X00018FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de don d'un fonds de commerce établi par maître Wissal Omri huissier notaire à Ariana dater le 3/6/2021 inscrit sous le n°04/42.

Madame Ben Salha Moufida CIN 01821316 demeurant : rue Ahmed Amine Tazarka Nabeul pour son compte et le compte des héritiers de feu Salah Ben Moncef Jamel en vertu d'une procuration datée le 14/4/2021.

A donné sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à l'avenue Lahbib Elkarma Nabeul à madame Jamel Safa CIN 09776879 demeurant à Tazarka.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saïda au 4 Rue Tazarka Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal El chourouk le 31/12/2021.

2021403208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 16/6/2021 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 02/8/2021 sous le n°21202385, quittance n°M044973.

Madame Belwaer Najwa CIN 06496473 demeurant au nakhla skalba Nabeul, non enregistré au registre de commerce.

A vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul à monsieur Whichi Chokri CIN 06463309 demeurant à Rue 3 Septembre impasse Hammam nefzawi Gbili.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saïda au 4 Rue Tazarka Nabeul.

Cette annonce été publiée au journal El Chourouk le 23/12/2021.

2021403209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 3/12/2021 sous le n° d'enregistrement 21203496 quittance M055297 Mme Fathia Dhawedi titulaire de la CIN n°08398552 a vendu à Mr Hatem Zouabi titulaire de la C.I.N n°09464253 le fonds de commerce éxploité à la vente de volailles d'un local sis 74 bis route Mustpha Mohsen Borj loizir - Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 5/01/2022.

2022400009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date enregistré à la recette des finances Ezzahra du 28/12/2021 quittance n°M046926 enregistrement n°21202538 Monsieur Mohamed Mzoughi, titulaire de la CIN n°04569391 son identifiant unique 0980289/L a cédé à Madame Jamila Harabi titulaire de la CIN n° 05150895, un fonds de commerce Habillement prêt à porter Homme, exploité à 36 Avenue Habib Bourguiba Imm Imen - Ezzahra. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de cette publication légale entre les mains de Madame Jamila Harabi sise au 3 rue Ibn Elhaythem à Hammam Chatt Ben Arous.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 5 janvier 2022.

2022400018FCCC2

Location gérance libre

Location - Gérance Libre

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira, le 11/11/2021 n° de l'enregistrement 21303125 , Quittance M063472 rédigé par M Adel Dabbabi, Avocat. La Société de Mme Wided et Kawthar Ben Ghorbal, MF n°13335745, représentée par Mme Wided Bent Mohamed Hédi Ben Ghorbal titulaire de la CIN n°05214036 délivrée le 26/10/2016; et Mme Kawthar Bent Mohamed Hédi Ben Ghorbal, titulaire de la CIN n°04766840 délivrée le 25/11/2015, a loué à la Société "STE NAWART DECO" MF n°1645447V représentée par son Gérant Achraf Ben Ghorbal titulaire de la CIN n°09616472 délivrée le 9/9/2020, et ce dans le cadre d'une Gérance Libre, la totalité du Fonds de Commerce exploité dans le local commercial sis à : 02 Rue Krimi - Tunis, et inscrite, au Registre Commercial n° A161771996, et destiné à l'activité de Papeterie et Librairie et vente de cadeaux en gros, avec tous ses éléments matériels et immatériels, et ce, en vertu d'un contrat de donation de Fonds de Commerce,

La location a été conclue pour une durée de 10 ans à partir de 01/6/2021 jusqu'au 31/5/2031 et renouvelable, pour un loyer mensuel d'un montant de quatre mille dinars.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Achourouk» du 5/01/2022 sous le n° IP 122/00017.

2022R00011FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic de copropriété

Suite à l'assemblée constituante du 28 août 2021 déposée à la municipalité de hergle le 29 décembre 2021, le syndic de la résidence «corniche 1» lotissement AFH a été constitué et le bureau suivant a été élu :

Présidente : Nadia Bousaffa

Secrétaire général : Abdelhamid Ben Fraj

Trésorier : Ons Ghzaiel.

2022S00007APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des anciens du lycée secondaire Mongi Slim Sakiet ezzit Sfax

Siège social : 03 rue Ali Belhouen Sakiet ezzit Sfax

Objectifs : - Travailler à relier les différentes générations d'étudiants, professeurs, ouvriers et toutes les composantes de la famille éducative.

- Contribuer à fournir un soutien matériel et moral aux élèves et aux anciens du lycée.

PV : N°14556 du 07 mars 2020

Membres :

- Mohamed Khaled Elleuch, président
- Ramzi Ellouze, secrétaire général
- Sameh Maalej, trésorier
- Anis Ghorbel
- Anis Jdidi
- Imen Chouayakh
- Walid Walha.

2022X00001APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Radius

Sujet : Association culturelle

Siège : La maison de Mr Moez Ouni Mansoura 2, Djedaida Manouba 1114.

Les objectifs :

- Contribuer aux activités culturelles pour activer les Jeunes de la région.

- Contribuer au développement local par l'action culturelle.

Comité constitutif :

Président : Moez Ouni (Ouvrier)

Secrétaire Général : Oussama Barki (Etudiant)

Trésorier : Seif Eddine Trabelsi (Ingénieur)

Membre : Youssef Trabelsi (Etudiant)

Membre : Souhail Trabelsi (Ouvrier).

2022400008APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

Selon PV du syndic des propriétaires de l'immeuble EL AMEN en date du 13/6/2020, enregistré à la recette des finances Rue Paradis Ariana le 18-6-2020 sous le n°20802872 au siège du syndic sis à Résidence EL AMEN Riadh Andalous Ariana, et déposé à la municipalité d'Ariana le 17/11/2020 sous le n°9917. Il a été décidé la nomination de Mr Oussama Brahem : Président. Mr Mahdi Hechemi : Trésorier. Mr Sofiene Kamoun : Secrétaire général.

2022400021APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence "Corail 1"

Suite au PV du 28/11/2021 enregistré à la recette des finances Hammam Chott, quittance n°M034029 et enregistrement n°21802094. Comité du syndic Résidence "Corail 1" Nozhet Sultan Borj Cedria :

Président : Zarroug Imed

Secrétaire Général : Jlassi Fathi

Trésorière : Hmida Lamia.

2022R00006APSF2

Mise à jour :

Constitution d'une association

L'association sportive : Club de Tennis de Monastir déclare qu'en vertu de son agrément numéro 4853 délivré en date du 25 octobre 1980 par les services de ministère de l'intérieur et en vertu de son règlement intérieur arrêté à la même date : qu'elle continue encore à poursuivre ses activité et objectifs pour lesquels elle a été créée :

Dénomination : Club de Tennis de Monastir

Objectifs : Vulgarisation de tennis et la participation dans les manifestations sportives

Siège social : Complexe club de tennis B.P numéro 185 Monastir 5000

Membre du comité de direction :

Président : Monsieur Chiheb Bel Hadj Youssef

Vice Président : Monsieur Chedly Sayadi

Trésorier : Monsieur Mohamed Adel Ghdira

Secrétaire général : Monsieur Fakhr Eddine Youssef.

2021S01467APSF2

Syndic des copropriétaires de la résidence l'olivier jardin de Carthage

En vertu du PV du 12/12/2021 enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n°21707575 quittance 96083 daté du 14/12/2021. Il a été renouvelé le syndic des copropriétaires de la résidence l'olivier sis à Av Alyssa jardin Carthage Tunis.

Amine Lini : Président

Dorra Belhadj Ali : Vice président

Mahmoud Mohsen : Trésorier.

2022400017APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

L'avocat poursuivant : Maître Ghanmi Fethia 90 Avenue Habib Bourguiba Dahmani.

Poursuivant : Zouhayer Ben El Elmi Soltani demeurant à cité Erriadh Dahmani.

Parti poursuivi : Salwa Bent El Hédi Ghodbani demeurant à cité Erriadh Dahmani Elkef.

Immeuble saisi : un terrain constructible situé à cité essanawber

Dahmani Elkef qui est applicable à la subdivision numéro 13 d'une superficie totale de 204 mètres carrés.

Mise à prix : trente et un mille dinars trois cent soixante - trois dinars neuf cents (31.363.900) millimes.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi trente et un janvier de l'an deux milles vingt deux (31/01/2022).

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022T00010VEPA1

Vente de navire maritime aux enchères publiques

Etude Maître Radhouane Elaiba

Avocat

10, Rue du Lac Victoria, Imm. Lac des Cygnes

Tour B, App. 2, 1er étage, Les Berges du Lac - Tunis

Tel : +216.71.963.685 / 71.964.953

Fax : +216.71.965.218

La vente aura lieu Mardi le huit février l'an deux mille vingt deux (8/02/2022) à partir de 9 h au tribunal de première instance de Jendouba l'adjudication sous mentionnée.

Partie poursuivante : la BANQUE NATIONALE AGRICOLE (S.A), R.C n°B1431996 à Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

L'Avocat poursuivant : Maître Radhouane Elaiba rue Lac victoria - Immeuble Lac des Cygnes tour B 1er Etage - Les Berges du Lac - Tunis.

Partie saisie :

1- SOCIETE ALMOUJELLI DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DES FRUITS DE MER, (S.A.R.L), RC n°B0810752011. MF 000/M/N1184166/Y, demeurant immeuble nasrya 2 étage n°4, Sfax eljadida 3027 Sfax Médina Sfax.

2- Abdelfatteh Ben Rajeb Bousami, Tunisien, armateur, né le 25/8/1953 à Tabarka de nationalité Tunisienne, titulaire de la CIN n°2369183, demeure dawar awled yahya Tabarka.

2- Taoufik Jallabi, Tunisien, Mécanicien, né le 5/6/1947, titulaire de la CIN N° 2461649, demeure à ouel el Mouly hammam Tabarka Jendouba.

3- Ibrahim Misadok Ben Mohamed, Tunisien, né le 14/3/1953 à Tabarka, chef d'équipe, demeurant à dar Echrifa El Hammam Tabarka Jendouba.

Le Titre Inscrit : Le contrat de prêt enregistré à la recette des finances Tabarka le 27/11/2007 quittance n°M024254 enregistrement 07601757, inscrit à l'office de la marine marchande et des ports à la Goulette volume 04, folio 838.

Le navire soumis à l'adjudication : Le navire dénommé "MOUJELLI" anciennement dénommé «Kasr Helal» revenant à la partie saisie immatriculé au quartier maritime de Tabarka sous le numéro TG 340, de nationalité Tunisienne, Jaugeant 89TX59, puissance du moteur 280 cv, sa longueur 21.28 m, sa largeur 6.03 m, son profondeur 3.04 m, se trouve actuellement au port maritime de Tabarka.

Mise à prix : Trente deux milles 500 dinars (32.500.000).

Jour, lieu et heure de l'adjudication : Mardi le huit février l'an deux mille vingt deux (8/02/2022) à partir de 9 h au tribunal de première instance de Jendouba concernant l'affaire n° 658.

La visite des lieux : Tous les jours au port de Tabarka et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant Maître Radhouane Elaiba.

2022T00012VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nasri Chokri

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Khmais Kansari.

L'avocat poursuivant : Maître Nasri Chokri avocat à la cour, 05 Place Mongi Bali App 15 Tunis.

La partie poursuivie : HOUDA BABAY- BANQUE DE L'HABITAT.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis à la rue de Nabeul n°02 Radés milien Ben Arous objet de titre foncier n°70053 Ben Arous est composé de deux étages d'une superficie totale de 180 M2.

Mise à prix : Cent quatre vingt treize mille neuf cents dinars (193.900, 000D).

Lieu et date de la vente : devant le Tribunal de première instance de Ben Arous Chouchet Radés Ben Arous.

Visite des lieux : Tous les jours.

2022R00033VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'un jugement de licitation

Après rabaissement de prix initial de 40 %

L'adjudication aura lieu lundi le 14 Février deux milles vingt deux (14/02/2022) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Partie poursuivante :

Mr Tarek Ben Ali Elmhiri, Ingénieur, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02855720 délivrée à Tunis le 19/3/1994

Mr Foued Ben Ali Elmhiri, Professeur, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02852926 délivrée à Tunis le 5/11/2005

Mr El Fadhel Ben Ali Elmhiri, Ingénieur travaux, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°05512794 délivrée à Tunis le 10/8/1999

Mr Sabri Ben Ali Elmhiri, Mandataire, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02937687 délivrée à Tunis le 9/6/1999

Mme Samia Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°05549056 délivrée à Tunis le 27/02/2003

Mme Fouzia Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°02910891 délivrée à Tunis le 24/9/1996

Mme Soued Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Sidi Sahloul à Hammam Sousse titulaire d'une CIN n°05560074 délivrée à Tunis le 14/01/1994

Mme Jawaher Bent Ali Elmhiri, Femme au foyer, demeurant à Rue Hamda Hmila Msaken Est Sousse titulaire d'une CIN n°05514394 délivrée à Tunis le 28/5/2002.

Partie colicitant :

Mme Hayet Bent Ismail Soussi demeurant rue Naji Charada Zermdine titulaire d'une CIN n°04191833 délivrée à Tunis le 9/02/2011.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis Rue 22 janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E.

Désignation de l'immeuble saisi :

Une ancienne habitation, de style arabe avec une pièce, un entrepôt et une grande cour, vieil immeuble, son sol est en ciment et sable situé à Hammam Sousse Rue Sidi Sahloul n°37 suivant expertise complémentaire daté le 15/10/2018 de 2 experts Mr Mustapha Hamoudia et Mr Slah Eddine Wnais.

Les limites de l'immeuble saisi :

Ouest Rue Sahloul, Sud Mosquée Elkarama et propriété Bourawi Morjene, EST propriété d'autrui, Nord Béchir Tlili et Abd Arazzek Mlika et la superficie totale est 666 m².

Mise à prix :

La mise à prix est estimée à trois cent quatre milles cinq cent douze dinars (304 512 d) après rabaissement de prix initiale de quarante pour cent (40 %) suivant article 425 code de procédure civile et commerciale.

La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier de charges soit au tribunal de première instance de Sousse 2 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

2021S01448VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor imm. Seltène Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.582

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscale n°00110F.

Le saisi : Al Muntassar Ben Rabeh Ben Ali Abbassi, titulaire de CIN n°02744511 (débiteur), demeurant à Immeuble D- Appartement 48 M'hamdia Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor Immeuble Seltene azur 4ème étage n° 41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : Terrain agricole nommé «Jannet» objet du titre foncier n°44907 Kasserine, d'une superficie totale de 10000 m² située à Kasserine, Feriana, Tlebet, contenant : 07 oliviers de plus de 30 ans et 21 oliviers de plus de 20 ans.

Date, lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 31/01/2022 à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Kasserine.

Mise à prix : Dix-neuf mille cent dinars (19.100.000)

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S00002VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Mohamed Lassaad Ben Salem Brahim, ouvrier, CIN N°06813110 ; demeurant à Bennane Gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Debbabi Amara Avocat près la cour de cassation, Avenue d'Alger Monastir.

Poursuivi : Moez Ben Salem Brahim, ouvrier, faisant élection de domicile au cabinet de son avocat maître Rached Borkache, Immeuble Hefiane Bloc A Bureau 1 A lotissement de la caserne Sousse.

Objet de la vente : La moitié des quotes-parts revenant au poursuivi dans l'immobilier objet du titre foncier n°23625 Monastir dont la superficie totale est de 1065 m², situé à Bennane Gouvernorat de Monastir représentant un terrain nu destiné à la construction.

Les quotes-parts objet de la vente représentent 84.7155 parts soit la moitié des quotes-parts revenant au poursuivi équivalent à 169.431 parts sur la totalité de 1065 parts de la division générale.

Charges : L'immobilier objet du titre foncier n°23625 Monastir est soumis à deux hypothèques au profit de la Banque de Tunisie.

Mise à prix : Le prix de la vente est fixé à vingt cinq milles quatre cent quatorze dinars et 650 Millimes (25414.650 DT).

Date de la vente : Mercredi 9 Février 2022 devant le Tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 Heures.

Visite de l'immobilier : La visite de l'immobilier est possible tous les jours.

2022S00005VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Asma Bent Salem Dhifallah, Titulaire de la CIN n°09272822, demeurant à rue Slaheddine Bouchoucha Kalaa Kebira Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 110 parts, (110 parts 9280 parts) revenant à Madame Asma Dhifallah, titre foncier n°3682 Sousse, consistant en un terrain nu, situé à Kalaa Kebira zone fadan oun comprise dans le plan d'aménagement, d'une superficie de 110m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 7/02/2022 à 9h.

Mise à prix :

Dix neuf mille huit cents dinars (19.800,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2022S00008VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante :

Khmais Ben Mohamed, tunisien, demeurant à la route de Sousse M'saken.

L'avocat poursuivant : Maître Bechir Bouhlel, avocat auprès de la cour d'appel, domicilié au rue 22 janvier 1952 sousse.

Partie poursuivie :

Mohamed Ben Ahmed Ben Haj Sghaier, tunisien. Demeurant au 116 rue Ali belhouane.

Immeuble à vendre : Parts indivises d'un immeuble non immatriculé sise au 116 rue Ali Belhouane M'saken propriété du partie inverse Mohamed Ben Ahmed Ben Haj Sghaier qu'il a hérité de son père le Ahmed Ben Hajj Sghaier.

L'immeuble concerné est limitrophe du coté est route publique (rue Ali Belhouane) d'où l'ouverture du coté ouest Chadli Bouhlel du coté nord Moncef Bourourou du coté sud Naji Ben Hamouda aménagé de l'eau potable et de l'électricité.

Mise à prix : quatre vingt milles deux cent cinquante trois dinars 404 millimes (24.253d404).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu le jeudi dix février l'an deux mille vingt deux (10/02/2022) à neuf heures du matin et suivantes à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

Visite de l'immeuble : On peut visiter l'immeuble tout les jours pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2022S00011VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

1- Poursuivant :

Madame Bchir Wassila, employée à l'étranger, demeurant à Cité Sahloul Sousse.

2- Avocat poursuivant :

Maître Nabi Mohamed El Habib, Avocat à la cour d'appel, demeurant Résidence Beb Kram Monastir, identifiant fiscal 1261832/S.

3- Partie saisie :

Monsieur Chaabane Mohamed, demeurant «Zanket Gar Saoud Karraia» Monastir.

4-Immeuble saisi

La totalité de résidence à usage d'habitation considéré comme appartement au 2ème étage situé à «Zanket Gar Saoud Karraia» Monastir, contient hall à l'entrée, deux chambres à coucher, complexe sanitaire, cuisine, salle de séjour, équipé par l'onas l'eau potable et d'électricité, d'une superficie de 71 m², bénéficie d'une situation privilégiée dans la ville de Monastir «karraia», ses limites Nordzanka Est Mzali Ramdhane Ouest terrain nu Sud Kouraichi Mohamed.

5- Mise à prix :

Soixante trois mille dinars (63 000d 000) selon estimation de l'expert Mde Essid Rawand nommé par ordonnance du tribunal de Première d'instance de Monastir n°76316 datée du 31/3/2021.

6-Date d'audience :

Mercredi neuf Février deux mille vingt deux (9/02/2022) à neuf heures du matin et heures suivants devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première instance de Monastir.

7- Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix. S'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire

2022S00013VEPA1

Ajournement d'une vente par adjudication aux enchères publiques et rabaissement de quarante pour cent (40 %) de la mise à prix initial

1/ Demanderesse : Akila Bent Salah Waz, femme au foyer, demeurant à

Rue Mendès France Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03957666.

2/ Défendeurs : Les héritiers du défunt Salah waz et de la défunte Mannoubia Bent Hsan Ben Khalifa Abdelkrim à savoir :

1/ Tawfik Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

2/ Faiçel Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

3/ Lotfi Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

4/ Besma Bent Salah Waz, ouvrière, demeurant à Rue Cap Afrique Mahdia.

5/ Souad Bent Salah Waz, ouvrière, demeurant à Rue Al Quds route de Tunis Akwach Dar Brahem Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître Mohamed Anouar Helali, Avocat à la cour d'appel, sis à 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100, Titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08662968, Titulaire du matricule fiscal numéro 1164537v.

4/ Le bien immobilier mis en vente : Il s'agit d'un local à usage d'habitation d'une ancienne construction et d'un type traditionnel situé à Borj Erras la cité traditionnelle Mahdia et précisément dans une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique Mahdia, d'une superficie totale de 282 m², limité au Sud par les héritiers de Sadok Njim, à l'Est par les héritiers de Mohamed Naieb, au Nord par les héritiers de Sadok Boussouffara et par les héritiers de Mustafa Khoudja et par une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique Mahdia, de l'Ouest par les héritiers de Awled Nasr Khouadja. La maison comporte quatre chambres, une chambre de stockage (makhzin), une cuisine, une salle de bain, une toilette, deux abris de toit, un patio et une cour.

5/ Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent quatre vingt treize mille six cent trente quatre dinars (293.634.000dt) et ce après la réduction de la mise à prix initiale de quarante pour cent (40%), à laquelle s'ajoutent les frais de poursuite de la première audience d'adjudication fixée par le tribunal à trois mille trois cent vingt quatre dinars quarante sept millimes (3.324.047) ainsi que les frais de poursuite de la deuxième audience qui seront fixés et déclarés par le tribunal le jour de l'audience.

6/ date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Mahdia le lundi quatorze février deux mille vingt deux (14/02/2022) à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Visite du bien immobilier : On peut visiter le bien tous les jours de la semaine de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures du soir.

Observation : Pour la communication du cahier des charges et pour avoir plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de première instance de Mahdia ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Anouar Helali sis à 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100.

Pour participer aux enchères il faut déposer le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2022S00014VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Le créditeur : Neji Ben Ali Nakouaa, ouvrier, agissant au profit de Amina Bent Hédi Aarouk par procuration donnée par acte authentique daté du 3/01/2018.

2/ Le débiteur : Moez Ben Abdelaziz Ben Salem, ouvrier, demeurant rue Assad Ibn Fourat Rajich Mahdia

3/ Avocat chargé des poursuites : Maître Souad Soltana, Avocate auprès de la cour de cassation, M.F 765846/R, demeurant avenue Talb Mhiri Mahdia.

4/ Immeuble destiné à la vente : situé à Rajich inclus dans le plan d'aménagement de Mahdia ; il s'agit d'un terrain à bâtir d'une superficie de 245m² entouré de lest et l'ouest et du nord des maisons au sud la voie publique, bordé à l'est par Dalila Gara et Abderrazek Alouan, à l'ouest Mohamed Zouali au nord domaine public et la station d'assainissement.

5/ Montant d'ouverture : fixé à cinquante et un mille deux cent cinquante dinars(51250dinars)par l'expert Lotfi Ben Alaya désigné par ordonnance sur requête émis par le président de la cour de première instance de Mahdia le 17/9/2021 sous le n°4508/21.

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu devant la chambre des ventes aux enchères publics au tribunal de première instance de Mahdia le lundi 7/02/2022 à partir de 9h du matin.

7/ Conditions de la visite de l'immeuble : la visite est possible tout au long de la semaine pendant l'horaire administrative. La consultation du cahier des charges peut avoir lieu au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou au bureau de l'avocat chargé des poursuites tout participant à la vente aux enchères doit consigner le un tiers du prix selon les procédures par un avocat.

2022S00016VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996.

En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 janvier hammam Sousse.

Partie saisie : héritiers Béchir Ben Ali Amara, débiteurs hypothécaires, qui sont : Sa Femme et ses fils

1/ Bediaa Bent Esghaier EL Ameri,

2/ Foued Ben Béchir Ben Ali Amara

3/ Narjes Bent Béchir Ben Ali Amara,

4/ Mansour Ben Béchir Ben Ali Amara

5/ Anis Ben Béchir Ben Ali Amara

6/ Wafa Bent Béchir Ben Ali Amara

7/ Sahbi Ben Béchir Ben Ali Amara

Ses Fils de sa femme décédé Jazia Bent Mohamed Chouaieb qui sont :

8/ Fethi Ben Béchir Ben Ali Amara

9/ Salwa Bent Béchir Ben Ali Amara

10/ Leila Bent Béchir Ben Ali Amara

11/ Ali Ben Béchir Ben Ali Amara

12/ Abdelfateh Ben Béchir Ben Ali Amara.

Tous demeurant à la place de l'indépendance kalaa sghira Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Kalaa Sghira Sousse d'une superficie de 3874 m², objet du titre foncier n°33076 Sousse dénommé "el mnawra VIII" et qui présente un terrain agricole englobé par le plan d'aménagement urbain de la ville de Kalaa Sghira se situant dans la zone agricole N Aa, il se compose de 2 lots n°661 et n°670 boisés des olives,

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt treize milles sept cent dinars (193.700.000 DT) il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à cent seize mille deux cent vingt dinars (116.220.000 DT) auquel s'ajoute les frais d'adjudication fixés à trois mille quatre cent vingt sept dinars 922 millimes (3.427.922 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 31/01/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 Sahloul,

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 h a 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00017VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : Sabeh Blel, tunisienne, demeurant à Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Nadia Ouerghi ; avocat à la cour de cassation, domicilié 3 rue des Jasmins Sousse 4000.

Partie poursuivie : 1) Zinoba Saidan 2) Sofien Blel 3) Anis Blel 4) Sonia Blel 5) Sarra Blel 6) Elies Blel 7) Naoures Bent Nejeh Ben Saaida, demeurant rue Khazma Est, sousse.

Immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble sujet de la parcelle de superficie 374m² est bâtit une villa et trois locaux d'aspect commerce (pharmacie, bijouterie) Entrée principale sur avenue ennakhil khazma Est, Sousse de l'autre coté un studio et une garage de voiture.

Mise à prix : cinq cent quarante quatre mille sept cent cinquante dinars (544.750.000) Dinars.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi vingt sept Janvier deux mille vingt deux (27/01/2022) à neuf heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de sousse.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements, contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de sousse.

2022S00020VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba,

La partie saisie : Ali Ben Ayedi Chmak, CIN 03932612, RC : A1337051998 demeurant à 14 rue de Jalta Chebba Mahdia.

2/ Ayedi Ben Mohamed Ben Mansour Chmak CIN 03811079, demeurant à rue de Jalta Chebba Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeubles sis à cité Abdelwaheb, rue de Jalta Chebba gouvernorat Mahdia consistant en un terrain contenant au coté sud une construction de deux étages :

Le 1er étage consistant en un garage d'une superficie couverte de 160m².

Le 2ème étage consistant en une maison moderne édifié sur toute la superficie du garage et adjacente du coté nord à une autre construction située au 1er étage d'une superficie couverte de 96 m².

Délimité du coté sud par une route publique d'où son entrée connue par rue de Jalta, du coté est par Mabrouk Chmak, du coté nord par héritiers Hadj Ali Chouaib et du coté ouest par Hédi Chmak. La contenance de tout l'immeuble est 414 m².

Mise à prix : (162.192.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 14/02/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01525VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Gassara Jamel, propriétaire d'usine de marbre, titulaire de la CIN n°01286938, demeurant à route Mahdia km10 rue Nasr Gargouri n°60 Sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité de la propriété sis sur la route de Mahdia, à 10 km de Sfax à droite de la route en direction de Mahdia, exploitée dans la vente du bois et ses dérivés par la Société COTUBOIS.

La propriété est de forme rectangulaire, d'une superficie totale d'environ 2195 m², sa longueur, à partir du nord vers le sud, des 2 cotés Est et ouest, est de 105 m et sa largeur à partir de l'Est vers l'ouest, du sud 21 m et du nord 20.80m.

L'immeuble saisi comprend* un espace couvert avec des couches métalliques basées sur des charpentes, d'une superficie d'environ 745 m² et* un bâtiment couvert en béton armé, de 110 m² de superficie, composé d'une pièce, un WC, un entrepôt et un atelier. Sur le côté nord ouest de la propriété, où se trouve l'entrée principale, se trouve un bâtiment d'une superficie d'environ 258 m² couvert en béton armé et comprenant deux parties : La 1ère partie est du coté sud Est, elle est exploitée comme une administration, et la seconde partie, du coté nord ouest, à sa propre entrée donnant sur la route principale du coté nord, elle est louée à Mr Saiid Chaari et exploitée comme clinique vétérinaire, un accrochage sur sa façade prouve ce qui a été mentionné.

La totalité du terrain est limité de l'Est par Boudawara, de l'ouest par Dawed, du sud par Ayedi Samia et du nord la route de Mahdia

La mise à prix : 624.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 7/02/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00007VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Riadh ben Habib Boudawara, bijoutier, titulaire de la CIN n°05314206, RNE n° 00773689T, habitant à rue de la Mecque, n°11, Sakiet Al-Dayer, Sfax et ayant son domicile contractuel à route de Mahdia km 6.5 chez Taxiphone Boudouara Ramzi Sfax 3011

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à Sfax, sur la route de Mahdia, km 6, impasse Al-Cheikh, sur lequel est édifié un bâtiment sous forme de carcasse couvert avec des cloisons intérieures et un garage.

La superficie totale de la propriété est d'environ 853,30 m², celle du bâtiment est de 229 m² et de l'entrepôt est de 39 m². La propriété est accessible du coté sud à travers une porte donnant sur une rue commune dérivant de l'impasse Al-Cheikh.

La carcasse, qui a la forme d'une villa couverte et non enduite de ciment, comprend une véranda couverte donnant sur le sud, une autre ouvrant sur le nord, un salon, 4 couloirs, 4 chambres, une salle de bain, et un jardin à l'abandon et en grande partie pavé de ciment. La totalité du terrain est limité du sud par Wassila Meghdish, de l'Est par une rue de 10 m de largeur d'où son entrée, du nord par une entrée et de l'ouest par le reste de la propriété.

La mise à prix : 144.743.688 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 7/02/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00008VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Gassara Jamel, propriétaire d'usine de marbre, titulaire de la CIN n°01286938, demeurant à route Mahdia km 10 rue Nasr Gargouri n°60 Sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé, sis sur la route de Sidi Mansour, km 5 Sfax, à droite de la route en direction de Sidi Mansour, accessible à travers une rue impénétrable d'environ 300 m de longueur.

La superficie de la propriété est d'environ 1015 m², sur laquelle une villa inachevée est édifiée, elle est accessible du coté ouest, à travers deux portes donnant sur le rue qui la délimité de l'ouest, l'une d'elles est petite et la seconde est grande mais enlevée.

Le bâtiment comprend deux étages, chaque étage a différents niveaux :

- Le rez-de-chaussée : comprend un hall dont le sol est non carrelé et couvert de tuyaux pour faire passer les fils, un salon spacieux avec une façade vitrée donnant sur la piscine du côté sud Est et muni d'une véranda ouvrant sur ce coté, + un séjour muni d'une véranda ouvrant sur le coté sud ouest, une salle de bain dénuée de tout équipement, + une cuisine spacieuse

- L'étage ; il est accessible à partir des escaliers du rez-de-chaussée, il contient : un hall muni d'une grande coupole sur le toit + une chambre avec un grand balcon ouvrant sur l'Est munie d'une une salle de bain et un dressing inachevé et non équipé + 3 chambres avec chacune un balcon + une salle de bain inachevée et non équipée + un terrasse sur la coté nord ouest de l'étage.

Sur le côté nord ouest du bâtiment, il y a un garage dont la porte principale qui est en "rideau plastique" ouvre sur l'ouest d'où l'entrée et menant à l'intérieur à la cuisine

Et sur le coin sud Est du jardin, qui est à l'abandon et qui entoure le bâtiment de 3 côtés, il y a une piscine et des cabines de douche.

Remarque : Le bâtiment est dépourvu de toutes les installations en bois (il n'y a que la porte principale) et d'équipements sanitaires et électriques (à l'exception de quelques clips et tuyaux en plastique).

La totalité du terrain est limité de l'Est par Fourati Ahmed, de l'ouest par une entrée, du sud par Sallemi Mohamed et du nord par Besbes Zouhair.

La mise à prix : 319.200.000D après déduction de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 7/02/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00009VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant :

AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteurs saisis : 1/- Karim Ben Guirat CIN n°07019445 demeurant au 13 avenue de la République Ben

Arous - En sa qualité de débiteur principal hypothéquant et caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N°B0248732010.

2/- Ramzi Ben Guirat CIN n°07079002 demeurant au 13 avenue de la République Ben Arous - En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC n°B0248732010 et de Karim Ben Guirat CIN n°07019445.

3/- Sonia Ben Guirat CIN n°07045897 demeurant au 13 avenue de la République Ben Arous - En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC n° n°B0248732010 et de Karim Ben Guirat CIN n°07019445.

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37262 Ben Arous dénommé «Mahmoud» d'une superficie de 517 m² situé à l'Avenue de la République n°11 Ben Arous, sur lequel est édifié un immeuble composé d'un RDC et 4 étages, le RDC comprend une agence bancaire - un logement à usage d'habitation un appartement de 3 chambres salon - cuisine, S.D.B, un local commercial à usage de café dénommé «CAFE B.GUIRA T» le tout d'une superficie couverte de 482m² - le premier étage est d'une superficie couverte de 425 m² composé de 2 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon, cuisine et SDB, et 2 appartements chacun comprend une chambre, un salon, SDB - le deuxième étage est d'une superficie couverte de 425 m² est composé de 3 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon, SDB, cuisine et deux appartements composés d'une chambre, un salon, une cuisine, le troisième étage est d'une superficie couverte de 425 m² est composé de 2 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon, SDB et 2 studios chacun comprend 1 chambre à coucher, salon, cuisine, SDB et le quatrième étage est d'une superficie couverte de 93 m² composé de deux studios composés d'une chambre à coucher, une cuisine et une salle d'eau.

4/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.625.500,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le Jeudi 3 Février 2022 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2022400012VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant :

AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Sarhan Akrimi CIN n°05952536 demeurant au n°23 Rue Ali Zlitni El Manar 2 Tunis et à l'appt B10 3 étage résidence ATLANTICA Ennasr II Ariana et à la résidence le Bon Emplacement app B16 Ennasr2 Ariana - En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité du titre foncier n°62214 Ariana dénommé «Fatma» d'une superficie de 124 m² qui correspond à un appartement situé à l'avenue Hédi Nouira Ennasr II Ariana troisième étage immeuble ATLANTICA appartement n°18 - ainsi que les parts indivises afférentes au titre soit 1000/273 parts indivises et le droit d'usufruit d'une place de parking au sous-sol portant le n°10. Il comprend 3 chambres à coucher, salon, cuisine et 2 salles de bain.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 346.800,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'Ariana sis à la cité administrative d'Ariana le lundi 7 février 2022 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ils doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2022400013VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de 40 %

1/ Créancier saisissant : Sadek Al-Jawadi, ouvrier retraité au Ministère

de l'agriculture, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Ammar Derbeli, Avocat à la cour de cassation sise au 10 rue de Palestine, Tunis titulaire du MF n° 000MA1059804E

2/ Avocat poursuivant : Maître Ammar Derbeli, Avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise au 10 rue de Palestine, Tunis.

3/ Partie saisie : Khaled Ben Ahmed Al-Sabri (au lieu d'Al-Sabri Douiri en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°7984 du 30-7-2011) agent commercial dans le marché de gros résidant à son domicile réel situé à 29 rue 10939 El Mourouj 2, Tunis, ainsi qu'à son domicile élu à l'étude de son avocat, Maître Wissam Al-Barnat, sise à 11, rue Al Jazeera, Tunis.

4/ Immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 154.571/541 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du TF n°2770 Ben Arous dénommé sabr. Le dit immeuble consiste en une villa à deux étages située à El Mourouj 2 tel que constaté par l'expert M. Fayçal Al Fayedi désigné par ordonnance sur requête n°31101 du Président du Tribunal de première instance de Tunis 2 en date du 6/8/2020, et ainsi en vertu du rapport d'expertise complémentaire fait par l'expert précité selon l'ordonnance sur requête n°32222 du Président du Tribunal de première Instance de Tunis 2 en date du 3/02/2021.

5/ Date et lieu de l'adjudication : à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 2, situé à la Route de Béja, Sidi Hcine Essoujimi lundi le 24/01/2022 à partir de 9 heures du matin.

6/ Mise à prix : de la totalité des parts indivises soit 154.571/541 parts objet de la saisie est estimée après rabais de 40% (119.502.525) sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7/ Visite de l'immeuble saisi : Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans conditions particulières. - Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires le cahier de charges peut être consulté auprès du Tribunal de première Instance de Tunis 2 ou le bureau de l'Avocat poursuivant.

2022400019VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture Administration Judiciaire :

Salle de sport "EL MANAR" Kelibia

Par arrêté du Juge Commissaire du tribunal de première instance de Nabeul n°24 datant du 25 novembre 2021, il a été décidé la clôture du dossier de l'administration Judiciaire de salle de sport «EL MANAR» Kelibia pour défaut d'intérêt et dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2022T00005VEPA2

Clôture du redressement judiciaire

Sté DINDY - SARL

Rue 23 Janvier Teboulba Monastir

Identifiant unique : 587471 LNM/000

En vertu de la décision de Monsieur le vice président du tribunal de 1ère instance de Monastir en date du 7/12/2021 dans l'affaire commercial n°1079, il a été décidé la clôture du redressement judiciaire de la Sté DINDY objet du jugement n°45 du 13 janvier 2021 vu le règlement l'ensemble des créanciers inscrits dans le programme de redressement.

2022S00004VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°497 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 27/12/2021, Monsieur Sadok Mosbah est désigné liquidateur judiciaire des biens immobiliers, entre Mme Sihem Trimech et Sami Laajimi, qui se composent de :

- Un terrain agricole sis à la circonscription de jedidïne délégation de M'Saken, d'une superficie de 199100m², objet du titre foncier n°121448 Sousse.

- Cabinet médicale sis à la résidence Essalem, place le grand Maghreb à Sousse, d'une superficie de 72m², objet du titre foncier n°139054 Sousse.

- Un terrain nu sis à Jrabaa délégation de Kalaa Kébira, d'une superficie de 17690m², objet du titre foncier n°172468 Sousse.

- Un terrain nu sis à Akouda, d'une superficie de 1910m², objet du titre foncier n°78371 Sousse.

2022S00010VEPA2

Jugement de cession à un tiers

Règlement Judicaire n°306

Société «SIMFER»

Siège social : Route de Gabès km 2.5 Sfax

Identifiant Unique N° : 004097V

Matricule Fiscal N° : 004097V/A/M/000

En vertu du jugement prononcé par le Tribunal de Première Instance de Sfax le 21/12/2021 par le procès n°306, il a été décidé, à défaut de possibilité de redresser la société SIMFER, qui est une société à responsabilité limitée, son siège social situé route de Gabès km 2,5 son identifiant unique n°004097V, la poursuite de son activité conformément aux dispositions des articles 455 et suivants du code de

commerce, l'approbation du plan de redressement de cette société par sa cession totale à un tiers, l'acceptation de la dernière offre d'achat présentée par la société de gestion immobilière LE MOULIN au nom de son représentant légal et à la demande de l'amélioration des offres dans toutes ses clauses et l'autorisation de la cession de la société débitrice à son profit, et de considérer le cessionnaire comme propriétaire de la société cédée assainie de toutes les dettes et les inscriptions précédentes y compris celles qui sont privilégiées, dès l'exécution de tous ses engagements mentionnés dans l'offre présentée à l'administrateur judiciaire et le payement intégral du prix estimé à un million six cent dix mille dinars (1.610.000.000 d). La même décision a chargé le commissaire à l'exécution Mokhlès Laajili de procéder à l'accomplissement des procédures de cession, et ce, par le transfert de propriété de la société cédée au cessionnaire dans le cadre des conditions de vente stipulées par le cahier des charges préparé par lui, et ce, dès la réception de l'intégralité du prix de la cession. Et autorise te commissaire à l'exécution de distribuer à l'amiable le produit de la cession entre les créanciers inscrits dans un délai d'un mois à partir duquel ce jugement devient définitif, et ce conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 573 nouveau du code de commerce en tenant compte de l'ordre des créanciers prévu par l'article 569 nouveau du code de commerce, et en cas de désaccord, il faut recourir aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 573 nouveau dudit code pour la distribution judiciaire du produit de la cession.

En vertu de la présente décision, le tribunal a chargé le commissaire à l'exécution d'inscrire ce jugement de cession au registre national des entreprises et de le publier au journal officiel de la République Tunisienne dans un délai ne dépassant pas dix jours à compter de son prononciation aux frais de la société débitrice et de communiquer une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

2022X00005VEPA2

Avis de faillite

Sté FARAIINA DE PROMOTION IMMOBILIERE «P.I.A.F»

MF et RNE : 0635839V

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax sous le n°10264 en date du 28 décembre 2021, a été déclaré en faillite La STE FARAIINA DE PROMOTION IMMOBILIERE «P.I.A.F», sis à Avenue de Carthage Immeuble Iheb Center Sfax Jadida 3027. Le Tribunal a fixé la date de cessation de paiement le 7 octobre 2020 et a désigné Mr Hatem Kharrat juge commissaire et Mr Mohamed TORJMEN syndic de la faillite. Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs titres de créance et le bordereau indicatif des créances au syndic de la faillite sis à avenue Sidi Lakhmi Immeuble Laperla Mezannine B1 Sfax 3027. Téléphone 74 401985 - 70032059 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2022X00006VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de la publication de la RNE du 25/10/2021 la société "PIRANDELLO" société à R.L - identifiant unique 1077535F son siège social à avenue de la République Hammamet est en état de liquidation et Mme Wechtati Zohra C.I.N 08526181 du 4/3/2014 est nommé liquidateur de la société.

2022400011VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I Bir Kassaa 2059 - Ben Arous

Identifiant unique : N°0001064X

Messieurs les actionnaires de la "MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 3 Février 2022 à 10 Heures au siège social de la société sis à la Z.I Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration pour l'exercice 2020;

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice;

3- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, et des états financiers du dit exercice;

4- Quitus à donner aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020;

6- Questions diverses.

2022R00003SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I Bir Kassaa 2059 - Ben Arous

Identifiant unique : N°0001064X

Messieurs les actionnaires de la "MINOTERIE ET SEMOULERIE DE

L'AVENUE SADOK BEY" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 3 février 2022 à 11 Heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- Augmentation de capital social ;

- Mise à jour des statuts ;

- Questions diverses.

2022R00004SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE AFRIQUE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : Parc Des Xpositions Du Kram 2089 Le Kram

R.N.E : 1397004L

M.F : 1397004L/A/M/000

CNSS : 560275-03

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE AFRIQUE EXPORT sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira le mardi 11 janvier 2022 au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice 2020

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et Approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2020

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et Approbation des conventions y mentionnées

5- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion au titre de l'exercice 2020

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8- Nomination des administrateurs

9- Pouvoir pour formalités.

2022400010SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la clinique Montplaisir

SA au capital : 4 960 000 DT

Siège social : 3 rue Elless citée Montplaisir 1002 - Tunis

Identifiant unique : 0889310X

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société Clinique Montplaisir qui aura lieu le vendredi 28 Janvier 2022 au siège de la clinique et fixe son ordre du jour comme suit :

Assemblée générale extraordinaire à 20 h.

1. Approbation d'augmentation du capital par incorporation des dividendes et / ou des créances.

2. Décision de la continuité de l'activité de la clinique.

3. Pouvoir pour formalité.

Veuillez agréer, Cher Administrateur, l'assurance de nos sentiments distingués.

2022400015SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la clinique Montplaisir

SA au capital : 4 960 000 DT

Siège social : 3 rue Elless citée Montplaisir 1002 - Tunis

Identifiant unique : 0889310X

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Clinique Montplaisir qui aura lieu le vendredi 28 Janvier 2022 au siège de la clinique et fixe son ordre du jour comme suit :

Assemblée générale ordinaire à 18 h.

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020;

3, Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Examen et approbation, des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2020 ;

5. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Exposé de la situation financière de la société ;

9. Pouvoir pour formalité.

2022400016SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale constitutive

Pour la constitution d'une Société mutuelle de base de Services Agricoles Ankoud el Khaier

Siège social Errhahla-el kharouba Gafour

La Commission temporaire pour la constitution d'une société mutuelle de base de services agricole Ankoud el khaier appelle tous les actionnaires dans le capital de la société à participer à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le 24/01/2022 à 10H au siège de la société afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- L'adoption du statut de la société

- Election du conseil d'administration

- Nomination du commissaire aux comptes.

NB : Tout candidat souhaite se présenter comme membre du conseil d'administration ou en qualité de commissaire aux comptes (l'ordre des experts comptables ou la compagnie des comptables) doit présenter une demande à cet effet au moins dix jours suivant la date de l'assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante Boite postale n°47 Gafour 6110.

2022R00014SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Je soussigné Makram Ben Mohamed Hamida Titulaire de C.I.N n°05552656 délivrée à Tunis le 26/11/2002 sis à 3 Rue Ahmed Chaouki M'saken déclare par la présente avoir perdu son titre de propriété n°15797/03 délivré le 28/3/2007 objet titre n°116203 Sousse.

Une attestation de perte n°1653 du 30/12/2021 de la part de la Brigade Nationale M'saken Est.

2022S00009DIVD2

Avis

Mme Essia Bent Hasan Ellouze annonce qu'elle possède un immeuble du titre foncier n°34060 sis à Sfax rue el kasba n°48 et 50 son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X00013DIVD2

Rectificatifs

Rectificatifs

CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE - SA

Société anonyme

Capital social : 3.500.000 Dinars

Siège social : 10 Bis, Avenue Mohamed V - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0792865Y

Suite à la publication parue au Jort n°126 du 31/12/2021 de la convocation à l'AGO relative à l'exercice 2020, il est à ajouté le point suivant à l'ordre du jour :

Convention réglementée

2022400007RECZ9